

Des rémunérations relativement faibles pour les 41 000 salariés des services à la personne

Insee Analyses Centre-Val de Loire • n° 102 • Octobre 2023



En Centre-Val de Loire, 41 000 salariés travaillent dans les services à la personne en 2019. Ils ne représentent toutefois que 15 000 emplois en équivalent temps plein, soit 2,5 % du total régional. Ils sont le plus souvent employés directement par des particuliers, mais aussi par l'intermédiaire d'organismes de services à la personne. Depuis 2015, le nombre d'organismes de services a augmenté, mais le nombre total d'heures rémunérées de leurs salariés a diminué.

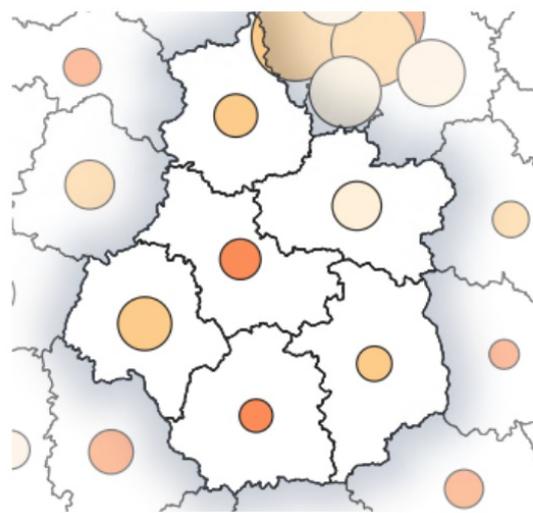
Les salariés des services à la personne sont très majoritairement des femmes (85 %). L'assistance aux personnes âgées ou dépendantes est la principale activité exercée (60 % des heures rémunérées par les organismes de service), en particulier par des femmes. Les hommes travaillent davantage dans d'autres activités, comme le jardinage. Les salariés des services à la personne sont plus âgés que l'ensemble des salariés. Ils multiplient souvent les employeurs et un quart d'entre eux ont également une activité salariée hors services à la personne. Même en tenant compte de cette autre activité, leur salaire annuel médian est deux fois plus faible que pour l'ensemble des salariés.

En partenariat avec :

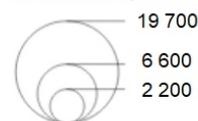


Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

► 1. Nombre de salariés des SAP et poids dans l'emploi salarié, en équivalent temps plein par département



Nombre de salariés des services à la personne :



Poids des salariés des services à la personne dans l'ensemble de l'emploi salarié (%) :



Champ : salariés des SAP ayant un poste dans les SAP au cours de la période de référence. Statistiques au lieu de résidence.

Sources : Insee, Déclaration sociale nominative (DSN) et particuliers employeurs anonymisés (PEA) ; Nova (extrait de la Direction Générale des Entreprises).

Les services à la personne (SAP) regroupent les activités exercées qu domicile de particuliers ou dans leur environnement immédiat, telles que l'assistance aux personnes âgées ou dépendantes, ou l'entretien ménager (**définitions**). En 2019, 40 890 salariés travaillant dans ce secteur résident en Centre-Val de Loire (**pour comprendre**). Ils représentent 4,2 % de l'ensemble des salariés résidant dans la région. Cette part a diminué par rapport à 2013 (5 %). Les SAP ne sont d'ailleurs plus vraiment surreprésentés en Centre-Val de Loire par rapport à la France métropolitaine en 2019 (4,1 % de l'emploi salarié), alors qu'ils l'étaient davantage en 2013 (4,5 % à l'échelle nationale).

Presque 41 000 salariés pour seulement 15 000 équivalents temps plein

Les emplois dans les activités de SAP ne sont généralement pas à temps plein. Les 40 890 salariés du Centre-Val de Loire qui travaillent dans ce secteur ne représentent que 15 210 emplois en équivalent temps plein (EQTP) (**définitions**). Ils ne constituent ainsi que 2,5 % en EQTP de l'ensemble des salariés résidant dans la région, une part identique

à celle en France Métropolitaine. Ce poids est plus important en Corse (3,8 %) et en Nouvelle-Aquitaine (3,2 %), qui font partie des régions françaises où la part des personnes de 75 ans ou plus est la plus élevée. Il est au contraire plus faible dans le Grand Est et en Auvergne-Rhône-Alpes (2,1 %). Au sein du Centre-Val de Loire, la part des SAP dans l'emploi salarié en EQTP est plus forte dans l'Indre (3,3 %) et le Loir-et-Cher (2,9 %) (► **figure 1**). Elle est plus basse dans le Loiret (1,9 %). La proportion de la population âgée de 75 ans ou plus pourrait expliquer partiellement ces différences entre les départements de la région : elle est plus

haute dans l'Indre, le Cher et le Loir-et-Cher. Au regard de la population, le nombre de salariés des SAP a diminué entre 2013 et 2019. En Centre-Val de Loire, les services à la personne employaient 6,4 EQTP pour 1 000 habitants en 2013, mais plus que 5,9 EQTP pour 1 000 habitants en 2019 ; soit des parts proches de celles de la France métropolitaine. Dans la région, ce ratio est plus important dans le Loir-et-Cher et l'Indre (6,9 pour 1 000 habitants) et l'Indre-et-Loire (6,4 pour 1 000 habitants). Cette baisse peut apparaître en contradiction avec la hausse probable des besoins résultant du vieillissement de la

population. Elle s'inscrit toutefois dans un contexte de difficultés de recrutement dans un secteur où les métiers sont en forte tension (**encadré**).

Les particuliers sont les principaux employeurs des salariés des SAP

Un salarié des SAP peut être recruté directement par un particulier employeur pour intervenir à son domicile. Il peut également être employé par un organisme de services à la personne qui l'envoie exercer chez des particuliers. Un même salarié peut travailler pour un (ou plusieurs) particulier(s), un organisme, ou les deux. En 2019, en Centre-Val de Loire, les salariés des SAP sont employés par 89 230 particuliers et près de 700 organismes. Les deux tiers de ces salariés travaillent uniquement pour les particuliers, un quart exclusivement pour un organisme et moins de 8 % cumulent ces deux types d'employeurs (**► figure 2**). Cette répartition se retrouve en France métropolitaine.

Un organisme de service peut avoir un statut d'établissement public, d'association ou d'entreprise privée. Les associations représentent la majorité des postes salariés en organismes (un peu plus de 6 sur 10), et les entreprises privées plus d'un tiers. La part des organismes publics est marginale (moins de 3%).

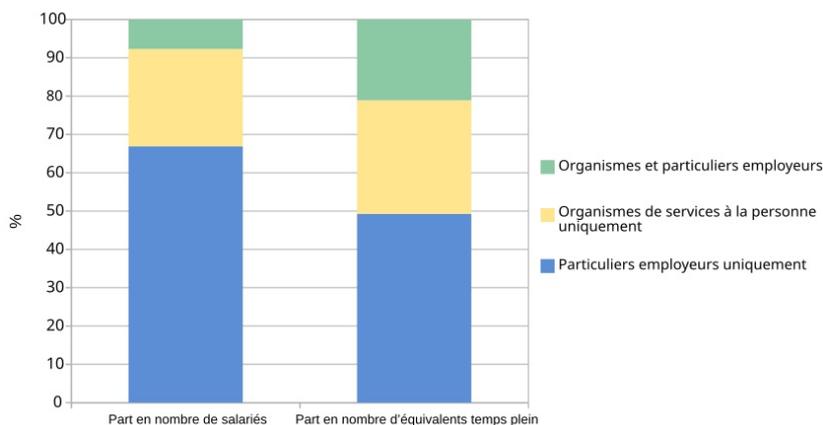
L'assistance aux personnes âgées ou dépendantes, principale activité des organismes

La majorité (60%) des heures rémunérées (**définitions**) par les organismes de service à la personne est consacrée à l'assistance aux personnes âgées ou dépendantes en Centre-Val de Loire. Ce pourcentage est proche de la moyenne nationale : 62,7 % pour la France métropolitaine. En ce qui concerne les autres activités, le ménage représente 29,3 % des heures rémunérées, suivi par le jardinage/bricolage avec 6,6 % et la garde d'enfants avec 3,1 %. Toutefois, cette dernière activité est principalement réalisée par les assistantes maternelles, qui ne sont pas comptabilisées dans les SAP car elles travaillent le plus souvent hors du domicile du bénéficiaire. Contrairement aux autres structures, les entreprises consacrent moins de la moitié (47,8 %) de leurs heures rémunérées à l'assistance aux personnes âgées (**► figure 3**).

Une majorité de femmes et des salariés âgés

Les salariés des SAP sont très majoritairement des femmes (85,0 % en Centre-Val de Loire en 2019), même si cette part était encore plus élevée en 2013 (86,9 %). En comparaison, dans l'ensemble de l'emploi salarié, les femmes et les

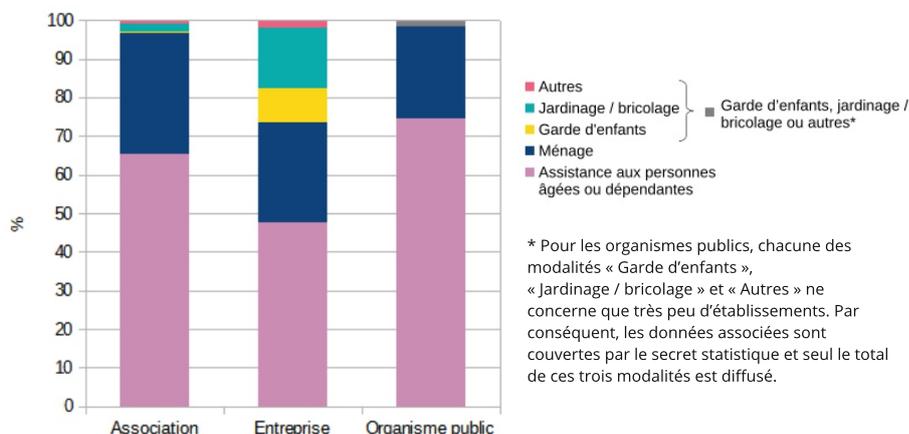
► 2. Répartition des salariés des SAP par type d'employeur en Centre-Val de Loire



Champ : salariés des SAP ayant un poste dans les SAP au cours de la période de référence. Statistiques au lieu de résidence.

Sources : Insee, Déclaration sociale nominative (DSN) et particuliers employeurs anonymisés (PEA) ; Nova (extrait de la Direction Générale des Entreprises).

► 3. Part des heures rémunérées selon les activités proposées par l'établissement, par statut de l'organisme employeur



Champ : établissements d'organismes de SAP ayant des salariés en poste au cours de l'année 2019, dont le nombre d'heures prestataires est strictement positif.

Sources : Insee, Déclaration sociale nominative (DSN) ; Nova (extrait de la Direction Générale des Entreprises).

hommes sont répartis de manière quasiment égale (49,3 % de femmes en 2019). Dans le secteur des SAP, le Centre-Val de Loire est pourtant la deuxième région la moins féminisée de France métropolitaine (88,7 % de femmes). Ce taux de féminisation varie peu entre les départements de la région : de 82,7 % dans le Loir-et-Cher à 86,2 % dans le Loiret.

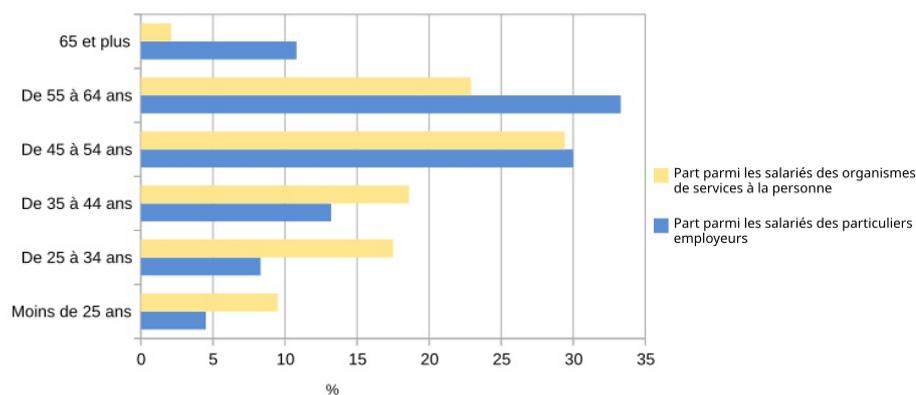
La proportion de femmes est plus forte parmi les salariés des organismes que parmi ceux employés par des particuliers (respectivement 92,6 % et 83,1 % dans la région). Par ailleurs, les poids relatifs des activités exercées diffèrent entre les femmes et les hommes. Au sein des organismes, près des deux tiers des femmes travaillent dans ceux spécialisés dans l'assistance aux personnes âgées, un tiers dans le ménage. L'activité de garde d'enfants au domicile des parents est marginale. Plus d'un tiers (37,9 %) des hommes occupent un poste dans un organisme dont l'activité principale est le ménage, 37,3 % le jardinage, et 21,7 % l'assistance aux personnes âgées.

Les salariés des SAP sont également relativement plus âgés : 38,4 % d'entre eux ont au moins 55 ans contre seulement 15,3 % de l'ensemble des salariés. Le Centre-Val de Loire est d'ailleurs la deuxième région de France métropolitaine où cette part est la plus élevée. À l'échelle nationale, 33,8 % des salariés des SAP ont au moins 55 ans. Au sein du Centre-Val de Loire, ce poids est plus important dans le Cher et l'Indre, pour les salariés des SAP comme pour l'ensemble des salariés. La population est aussi plus âgée dans ces deux départements. Les répartitions par âge sont similaires entre les hommes et les femmes. En revanche, les salariés employés directement par des particuliers sont plus âgés que ceux en postes dans des organismes (**► figure 4**).

Hausse du nombre d'organismes, mais baisse du nombre d'heures rémunérées

Entre 2015 et 2019, le nombre total d'organismes de SAP a augmenté de 15,6 %. Malgré cette augmentation, le

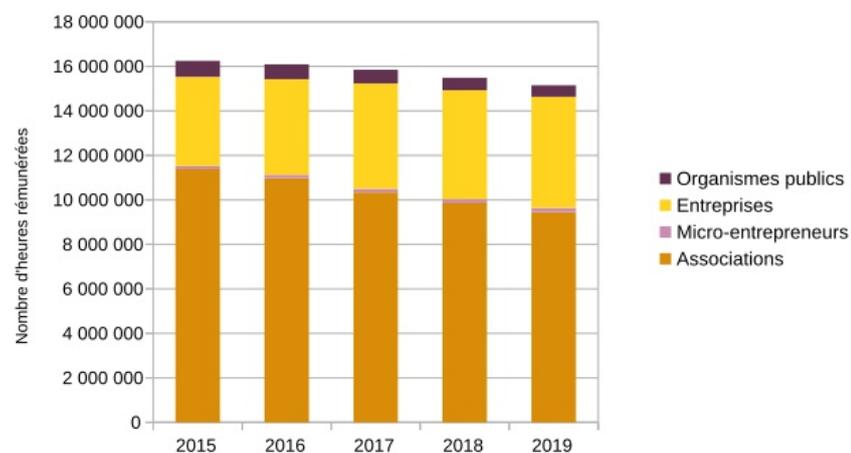
► 4. Répartition des salariés des particuliers employeurs et des organismes de SAP par classe d'âge en Centre-Val de Loire



Champ : salariés des SAP ayant un poste dans les SAP au cours de la période de référence. Statistiques au lieu de résidence.

Sources : Insee, Déclaration sociale nominative (DSN) et particuliers employeurs anonymisés (PEA) ; Nova (extranet de la Direction Générale des Entreprises).

► 5. Évolution du nombre d'heures rémunérées par type d'organisme en Centre-Val de Loire



Champ : ensemble des organismes ayant une activité dans les états mensuels d'activité au cours de l'année considérée. **Sources :** Nova (extranet de la Direction Générale des Entreprises).

nombre total d'heures rémunérées par ceux-ci a baissé de 6,8 % (► figure 5). Pendant cette période, le nombre d'associations a diminué de 3,9 % et leurs heures rémunérées de 17 %. Cependant, les associations continuent de concentrer plus de 60 % des heures rémunérées en 2019. La période a également été marquée par une forte hausse du nombre d'organismes privés marchands, due à la croissance des entreprises classiques (+16 %) et encore davantage des micro-entrepreneurs (+32,2 %). Les organismes publics demeurent minoritaires, tant en nombre d'organismes qu'en heures rémunérées.

Les salariés des SAP du Centre-Val de Loire ont travaillé en moyenne 727 heures rémunérées sur l'année 2019, ce qui équivaut à 38,7 % des 1 880 heures d'un temps plein dans ce secteur. Ce nombre est proche de la moyenne nationale en France métropolitaine (742 heures). Au cours de l'année 2019, deux salariés des SAP sur trois travaillent moins d'un équivalent mi-temps et un sur deux effectue moins d'un équivalent quart-temps.

Un quart des salariés des SAP travaillent également hors SAP, multipliant ainsi les employeurs

Afin de compléter leurs revenus, un quart de ces salariés travaillent également dans un autre secteur en Centre-Val de Loire. Le nombre d'heures travaillées hors SAP pour ces salariés est élevé : cela représente en moyenne près des deux tiers de leur temps de travail. Cela concerne davantage les salariés des particuliers : un tiers d'entre eux ont une activité hors SAP, contre 12 % des salariés des organismes.

Au total, les salariés des SAP dans la région travaillent ainsi 1 062 heures en moyenne sur l'année, dont 335 heures hors SAP, ce qui reste faible par rapport au nombre d'heures annuel moyen de l'ensemble des salariés (1 449 heures).

Au cours de l'année, 6 salariés des SAP sur 10 ont plusieurs employeurs (SAP et hors SAP) en Centre-Val de Loire. Un sur dix travaille même pour au moins 7 employeurs différents. Les salariés des SAP dans la région ont en moyenne 2,9 employeurs. Ce nombre est légèrement

plus élevé qu'en France métropolitaine (2,6).

De faibles rémunérations horaires et annuelles

En 2019 en Centre-Val de Loire, le salaire horaire brut médian (**définitions**) pour une activité de SAP est de 12,9 €, une rémunération proche de celle de France métropolitaine. Il est plus élevé pour les hommes (14,5 € contre 12,7 € pour les femmes en Centre-Val de Loire). Globalement, il augmente avec l'âge (de 11,4 € pour les moins de 25 ans à 13,4 € pour les plus de 65 ans), même s'il diminue au-delà de 50 ans pour les hommes. Dans la région, les rémunérations horaires brutes médianes sont plus faibles dans le Cher et l'Indre, et plus hautes dans le Loiret et l'Eure-et-Loir, départements où la part de femmes est la moins élevée.

Le salaire horaire brut médian est plus haut pour les salariés employés par des particuliers que pour ceux employés par des organismes (13,7 € contre 11,3 €). Les organismes de service ne rémunèrent pas uniquement les salariés intervenant chez leurs clients, mais ils doivent aussi prélever une partie de ce qu'ils facturent pour payer les métiers support (secrétaires ou responsables du site internet, par exemple).

Les rémunérations horaires des salariés des SAP sont faibles par rapport à celles de l'ensemble des salariés (15,2 € de salaire médian). La différence est encore plus flagrante sur l'année : le salaire annuel brut médian des salariés des SAP perçu pour leurs activités dans ce domaine n'est que de 7 140 €, conséquence des faibles temps de travail conjugués aux faibles rémunérations horaires. En incluant leurs éventuelles activités salariées dans d'autres secteurs, leur rémunération médiane atteint 12 870 € sur l'année, soit quasiment deux fois moins que celle de l'ensemble des salariés (24 780 €). En revanche, les inégalités entre le quart des salariés des SAP les mieux rémunérés et le quart des salariés des SAP les moins bien rémunérés sont relativement faibles, en Centre-Val de Loire comme en France métropolitaine. Elles sont cependant un peu plus élevées dans les départements où le salaire horaire brut médian est le plus haut. ●

**Diel Olivier, Piraux Emilie (Insee)
Birotn Nicolas, Tamadazt Djamilia (DREETS)**

► Le mot du partenaire

Le secteur des services à la personne (SAP) et de l'aide à domicile est l'un des deux faisant l'objet d'une campagne consacrée au respect des droits des salariés en temps partiel, déployée en 2023 par le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Cette campagne d'information, de sensibilisation et de contrôle vise à garantir le respect des règles du temps partiel, dans des secteurs fortement féminisés.

En parallèle, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et les Directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités (et de la protection des populations) (DDETS(PP)) du Centre-Val de Loire se penchent sur les difficultés de recrutement dans ce secteur. Ses métiers, notamment ceux des aides à domicile, sont en tension depuis longtemps. Cela s'inscrit notamment dans la convention d'objectifs partagés portant sur les métiers de la santé, du grand âge et des SAP, pilotée par l'Agence régionale de santé (ARS) autour de 5 axes d'actions : changer l'image des métiers du Grand âge, favoriser l'accès à l'emploi des métiers du Grand âge des jeunes et des demandeurs d'emploi, favoriser les différentes modalités de formation vers les métiers du Grand âge, transformer les organisations et renforcer la qualité de vie au travail, et suivre et analyser les trajectoires professionnelles. Mieux faire connaître les métiers auprès des jeunes et des personnes en recherche d'emploi, et améliorer la qualité de vie au travail dans les entreprises comptent parmi les leviers pour renforcer l'attractivité des SAP.

► Définitions

Services à la personne (SAP) : Les SAP recouvrent 26 activités comme la garde d'enfants, l'assistance aux personnes âgées ou dépendantes, l'entretien ménager, etc., réalisées au domicile de la personne ou dans l'environnement immédiat de son domicile. En revanche, la garde d'enfants par les assistantes maternelles est exclue de l'étude, car le plus souvent réalisée hors du domicile du bénéficiaire. Le champ des SAP est défini par la loi 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne, modifiée par le décret n°2016-1895 du 28 décembre 2016.

Pour bénéficier de SAP, les particuliers peuvent :

- employer directement un salarié qui intervient à leur domicile,
- employer directement un salarié et confier la gestion des formalités administratives d'embauche à un organisme de SAP (mode mandataire),
- ou recourir à un organisme qui emploie des intervenants à domicile : le particulier est client de l'organisme qui lui facture la prestation (mode prestataire).

Dans les deux premiers cas, le salarié est employé par le particulier ; dans le troisième cas, le salarié est employé par l'organisme.

Équivalent temps plein (EQTP) : Un salarié des SAP est considéré à temps plein s'il travaille 40 heures par semaine. Il s'agit du temps de travail pour un temps plein défini dans les conventions collectives du secteur (convention collective nationale des entreprises de SAP, convention collective nationale des salariés du particulier employeur). Au total, après déduction des cinq semaines de congés payés annuels, un équivalent temps-plein s'élève à 1 880 heures de travail annuelles.

Heures rémunérées : Les heures rémunérées couvrent les heures travaillées ainsi que des heures non travaillées mais rémunérées par l'employeur, notamment pendant les congés payés. Les périodes de chômage partiel indemnisées par l'administration publique et non par l'employeur ne sont à ce titre pas comprises dans les heures rémunérées. Pour les salariés des organismes de SAP (source DSN), le nombre d'heures correspond au nombre d'heures salariées rémunérées, hors heures improductives (formations, réunions, déplacement) du fait du calage sur Nova. Pour les salariés de particuliers employeurs (source PEA), les heures rémunérées correspondent aux heures travaillées, majorées de 10 % au titre des congés payés.

Salaires brut médian : Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié avant déduction des cotisations de sécurité sociale à sa charge, de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Le salaire médian est tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée.

► Pour comprendre

L'extranet Nova, rempli par les organismes de SAP, ne comporte aucune donnée individuelle sur les salariés. Les données de cette étude relatives aux salariés des organismes de SAP sont donc obtenues en deux étapes. D'abord, une sélection d'organismes de SAP est opérée, via leur SIRET, dans Nova. Ensuite, pour les SIRET retenus, une sélection de postes est opérée dans la BTS-DSN, à partir d'une liste de professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) ciblant au mieux l'activité des SAP.

Les données relatives aux salariés des particuliers employeurs proviennent du fichier PEA, apparié avec les DSN.

La BTS-DSN utilise un concept d'année de 360 jours. Les 357 premiers jours sont retenus afin de constituer 51 semaines. Les données de cette étude relatives aux salariés des SAP sont calculées sur la moyenne de ces 51 semaines.

Par ailleurs, les données par domaine d'activité (assistance aux personnes âgées, ménage, garde d'enfants...) sont connues uniquement pour les organismes de services à la personne, et non pour les salariés des particuliers employeurs.

Les données relatives à l'ensemble des organismes de SAP employant ou non des salariés, et incluant les micro-entrepreneurs, sont obtenues uniquement à partir des États Mensuels d'Activité (EMA) renseignés dans Nova.

► Sources

La Base Tous Salariés (BTS) est une source Insee constituée d'un fichier statistique annuel de données individuelles sur l'ensemble des salariés, principalement issues des Déclarations Sociales Nominatives (DSN).

Le fichier Particuliers employeurs périodes anonymisées (PEA) est une source Insee permettant d'identifier les particuliers employeurs et leurs salariés.

L'extranet Nova est une source de la Direction générale des Entreprises pour identifier les organismes de SAP. Il est directement rempli par ces organismes.

► Pour en savoir plus

- Costes B., Kubrak C. (Insee), Ferrer M., Manchon A. (Dreets), "Un salarié sur vingt exerce une activité de services à la personne", *Insee Analyse Occitanie* n°137, juillet 2023
- Diel O., Piroux É. (Insee), Birot N., Tamadazt D. (Dreets), "Moins de places d'accueil de jeunes enfants, mais une augmentation de l'offre rapportée à la population", *Insee Analyses Centre-Val de Loire*, n°97, juin 2023

